

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 2013

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013
2. Droit d'opposition du CM
3. Projet de construction Vy-Neuve : délibération portant sur la constitution de servitudes
4. Approbation du budget de fonctionnement 2014 : délibération
5. Taxe professionnelle communale : délibération
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie chacun(e) de sa présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance 28 octobre 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Droit d'opposition du CM

Une nouvelle décision de l'Assemblée générale de l'ACG (du 30 octobre 2013) est soumise au droit d'opposition du CM ; il s'agit d'une enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 900'000.- dont Fr. 600'000.- sont destinés à soutenir la relève sportive. Le montant restant permettra de contribuer au financement de projets intercommunaux ponctuels.

Le CM ne souhaite pas faire usage de son droit d'opposition sur cette décision.

3. Projet de construction Vy-Neuve : délibération

L'accord du notaire sur les modifications souhaitées par la commune sur l'acte de constitution de servitudes vient de nous parvenir. Toutes nos demandes ont été intégrées, mais devront encore faire l'objet d'une signature avec les nouveaux propriétaires. En particulier, la servitude relative au cheminement pour piétons comporte maintenant une largeur plus raisonnable d'emprise (1.50m).

Aussi, le maire demande au CM de passer au vote sur une délibération portant sur la constitution de ces servitudes, dont il donne lecture.

CONSTITUTION DE SERVITUDES

Vu l'autorisation de construire No. DD 105120-3 pour la construction d'un immeuble de 8 logements avec parking souterrain accordée par le Département de l'urbanisme en date du 16 août 2013,

Vu l'accord du propriétaire de la parcelle 2609 d'inscrire une servitude pour la réalisation d'un chemin pour piétons conforme au Plan directeur des chemins pour piétons No. 29874 adopté par le Conseil d'Etat le 30 janvier 2013,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'autoriser la création de servitudes à charge et en droit, telles qu'elles sont définies dans le projet du notaire et annexées à la présente délibération.*
- 2. D'autoriser le maire et ses adjoints à procéder à la signature de l'acte notarié y relatif.*

La délibération est adoptée par 10 voix, soit à l'unanimité des présents.

Le chantier de construction a maintenant démarré ; il faudra environ deux mois pour terminer les travaux d'excavation et réaliser les canalisations et le bassin de rétention imposé par l'Etat.

Pour répondre à la question de Bradley Stillwagon, il est indiqué que deux prises ont été prévues dans le parking souterrain pour charger les véhicules électriques. Laurent Zimmermann souhaite savoir si la route devra être ouverte ; effectivement un petit tronçon devra être creusé pour l'aménagement, notamment du raccord des canalisations sous la piste cyclable.

4. Approbation du budget de fonctionnement 2014 : délibération

Suite à la présentation du budget lors de la séance du 28 octobre, l'exécutif a apporté deux modifications : la première porte sur le compte de recettes des locatifs Maison-Forte 2 afin de répercuter la baisse des loyers accordée en compensation des nuisances dues à la nouvelle construction, la seconde porte sur la suppression des recettes de la taxe professionnelle communale pour laquelle le Conseil municipal a décidé d'accorder un dégrèvement à 100%, selon la délibération qui sera soumise au point suivant de l'ordre du jour.

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération suivante :

***Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel
2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à
l'autorisation d'emprunter***

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 2'299'813.00 F aux charges et de 2'301'855.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 2'042.00 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 347'910.45 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 345'868.45 F, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 2'042.00 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 44 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 0.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 0.00 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de 2'299'813.00 F aux charges et de 2'301'855.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 2'042.00 F.*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 44 centimes.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La délibération relative au budget de fonctionnement 2014 est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

5. Taxe professionnelle communale : délibération

Suite à sa proposition de ne plus soumettre nos contribuables à la taxe professionnelle communale en votant un dégrèvement à 100%, le maire donne lecture de la délibération suivante :

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100 %.

La délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2013 est approuvée par 10 OUI et 1 Abstention.

6. Communications de l'exécutif

- **Séance des exécutifs de la Champagne**

Philippe Lädemann relate avoir été très surpris par les propos du maire de la commune d'Avully, René Riem, qui a déclaré que le projet de zone artisanale à Eaumorte serait dorénavant de la compétence exclusive de sa commune. Suite aux divergences apparues tout au long des discussions sur ce dossier depuis plusieurs années, c'est finalement un soulagement pour nous de renoncer définitivement à participer à ce

projet intercommunal.

Durant cette séance, la commune d'Aire-la-Ville a également fait part de l'avancement de son projet de création d'une crèche et de la possibilité pour les communes de s'y associer, selon deux modalités : soit en adhérant à la création d'une fondation (et donc avec un droit de regard sur le fonctionnement de la crèche), soit en louant une/des place(s). Des chiffres plus concrets seront communiqués au printemps 2014 afin que nous puissions nous positionner. Reste que ce projet est intéressant pour notre commune qui cherche à pouvoir offrir des possibilités de garde pour les familles. Il est rappelé que le prix d'une place à plein temps en crèche coûte entre Fr 30 à 35'000.- dont une partie est prise en charge par les parents, une partie est subventionnée par le FI et le reste est financé par les communes. Aujourd'hui, ne disposant pas de places de crèche, notre commune paie une contribution conséquente au pot commun intercommunal.

- **Matinée café-croissant du samedi 9 novembre**

Cette rencontre avec les habitants afin de distribuer notre nouveau plan de site a très bien fonctionné avec une cinquantaine de participants. Les échanges ont été très nombreux et intéressants ainsi que certains ont pu l'exprimer. Le grand format du document a été apprécié, ainsi que la présence de Monsieur Gainon qui a pu apporter des réponses à des questions plus particulières.

Aucune nouvelle information ne nous est parvenue quant au recours engagé par un habitant contre la décision du Conseil d'Etat d'approuver notre plan de site, mais le texte de cette opposition est maintenant en notre possession. Hubert Dethurens a eu le recourant au téléphone qui exprime ne pas chercher à entraver l'action de la commune, mais estime ses droits directement touchés par le cheminement piétons prévu sur le chemin des Reblets.

- **Appartement de Mme et M. Tinner**

Ces personnes ont déménagé à fin octobre et la mairie a décidé d'attribuer cet appartement à la famille de notre employé communal, Bedri Krasniqi, qui y emménagera en décembre. Dans l'intermédiaire, des travaux de rénovation sont en cours pour un montant qui sera communiqué lors d'une prochaine séance.

- **Incident dans un bus L**

Lors d'un incident avec des jeunes gens un récent samedi soir dans le bus L à l'arrêt ch. de Mollaz, le bus venant en sens inverse a dû rouler sur la banquette herbeuse et l'a de ce fait très abimée. Aussi, celle-ci sera remise en état et tondue.

7. Divers

- Bradley Stillwagon suggère que le banc à la sortie du ch. de la Douane soit entretenu. Il s'inquiète également de l'impact de l'augmentation en 2013 de la rémunération de l'exécutif sur l'imposition ; Hubert Dethurens indique que cela n'entraînera pas de hausse d'impôts car une partie est exonérée.
- Andreea Capitanescu Benetti et Jean-Pierre Gantner font état de la création du groupe de travail pour organiser la fête de la musique en 2014 auquel chacun(e) est bienvenu(e). Ils déplorent le fait que la paroisse organise une kermesse le samedi précédent mais cela ne devrait pas avoir trop d'incidence sur le public visé par leur projet (les enfants).

Andreea informe également qu'un petit groupe s'est constitué en vue de développer un projet de marché campagnard mensuel à Laconnex. Ce groupe viendra présenter les grandes lignes déjà tracées à la commission culturelle en janvier.

Elle relate par ailleurs que la commission ad hoc d'attribution des appartements a démarré ses réflexions en vue d'élaborer des critères d'attribution. Une première mouture sera adressée à la mairie.

- Dominique Pascual signale un chéneau plein au bâtiment Maison-Forte 2.

8. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h30.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale